

Ville d'Allauch

Service protection des collines

Le Service Protection des Collines a pour principales missions la surveillance et l'aménagement des massifs forestiers d'Allauch.

Un service municipal dédié à la protection des collines

Le Service Protection des Collines a pour principales missions la surveillance et l'aménagement des massifs forestiers d'Allauch. Fort de 7 agents, le service « Protection des Collines » organise la gestion de la forêt communale avec l'ONF, coordonne les dispositifs de surveillance durant la période estivale et participe activement aux programmes de travaux de défense de la forêt contre les incendies (création et réfection de piste DFCI, pose de citerne, entretien des ouvrages DFCI...) financés par la Métropole.

Le service organise tout au long de l'année des opérations de sensibilisation à l'environnement notamment à travers les randonnées-plantations avec les groupes scolaires et la journée de reboisement. Celle-ci permet à toutes les générations de se retrouver dans les collines, pour planter 2000 arbres d'essences diverses et adaptés à notre région. Un véritable moment de partage qui rassemble la population, les institutions publiques et les associations de protection de l'environnement.

Le service Protection des Collines est en mesure de vous accompagner en mettant à votre disposition son expertise et ses ressources.

Ses missions

- Il réalise des travaux en régie ou par entreprise (entre 30 et 40 ha par an), en partenariat avec l'ONF, afin d'améliorer la prévention incendie et d'assurer la préservation de la biodiversité, conformément aux objectifs de Natura 2000. Il participe également aux travaux de défense de la forêt contre les incendies (création de piste, pose de citerne...), réalisés en collaboration avec les services de

la Métropole.

- › Il participe au contrôle des OLD (Obligations Légales de Débroussaillage) auprès des propriétaires fonciers;
- › Il gère les emplacements pour les dépôts de ruches, et conseille les administrés sur l'abattage d'arbres en Espace Classé Boisé;
- › Afin de compléter le dispositif mis en place par le Conseil Départemental et la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), il coordonne les patrouilles de surveillance et les vigies municipales (CCFF, Agents du Service Protection des Collines et les vacataires chargés de la surveillance);
- › Il est chargé de la gestion des catastrophes naturelles (sécheresse et inondation), de constituer les dossiers de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Enfin de nombreux travaux et opérations sont effectués en régie par les agents du Service Protection des Collines, ou par entreprise, on peut en citer quelques exemples :

- › Les travaux forestiers de débroussaillments, coupe de dépressage, élagage, évacuation de déchets;
- › Le reboisement des collines avec le soutien des groupes scolaires et du CCFF;
- › Le remplissage et entretien des abreuvoirs;
- › L'arrosage des plantations durant la saison estivale;
- › La surveillance des massifs forestiers durant toute la saison à risque;
- › Les travaux de restauration des terrains incendiés.

CONTACT



SERVICES MUNICIPAUX

Service Protection des Collines

Chemin de Mimet
13190 Allauch

 04 86 67 46 70

 [VOIR LA FICHE](#)

**MAIRIE
D'ALLAUCH**

1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :
8h30 > 12h30 - 14h > 18h
Vendredi :
8h30 > 12h - 14h > 17h30
Samedi :
8h30 > 12h